

AVENNANT N°1

TOUR DES PORTS DE LA MANCHE

6 JUILLET AU 12 JUILLET 2019

CARENTAN LE MARAIS -CHERBOURG-DIELETTE-GUERNESEY- BARNEVILLE-CARTERET-JERSEY-GRANVILLE

Article 1 :

PRECISION : l'heure de référence sera l'heure française (TU + 2) sur toute la durée de l'épreuve.

Article 2 :

Modification de l'article 8.6 des Instructions de course :

Il conviendra de lire : « 8.6 Si un Bateau du Comité de Course à proximité d'une marque ou d'une porte arbore un pavillon « **K** » **kilo**, cela signifie que les concurrents doivent rejoindre directement la ligne d'arrivée sans tenir compte des marques suivantes du parcours.

Article 3 :

Modification de l'article 14.2 des Instructions de course :

Il conviendra de lire : « 14.2 Si un Bateau du Comité de Course arborant le **3^{ème} substitut** et le « **Pavillon de Série** » des séries concernées (*ceci modifie les Signaux de Course*), se tient près d'une des marques précisées dans « annexes Parcours », un pointage officiel des concurrents est effectué.

En l'absence des pavillons de série, toutes les séries sont concernées par ce pointage.

Samedi 06 juillet 2019, 17h00

Le président du comité de course
M. D. COZIC